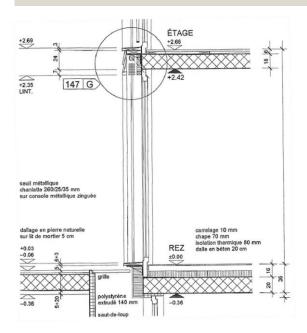


Commission paritaire jurassienne du bâtiment et du génie civil

Commission paritaire professionnelle du bâtiment et du Génie civil du Jura bernois

proposent:

LECTURE DE PLANS EN MAÇONNERIE ET GENIE CIVIL



AvenirFormation Rue de l'Avenir 33 2800 Delémont

T 032 420 77 15 Fax 032 420 77 19 info@avenirformation.ch





LECTURE DE PLANS EN MAÇONNERIE ET GENIE CIVIL

Référence A13

Durée 10 séances, 1 fois par semaine

Objectifs Comprendre et interpréter toutes les indications que comportent les différents

plans de construction.

Reconnaître un plan selon l'avancement du projet (de l'avant-projet à l'exécution).

Comprendre un plan de détail dans les différents secteurs de la maçonnerie et

du génie civil

Description Ce cours aborde toute la terminologie des plans, échelles usuelles, présentation

des dessins, symboles et conventions selon la norme SIA 400 pour le secteur

"bâtiment" et les normes VSS pour le secteur "génie civil".

Exercices en groupes de lecture de plans, de nivellements, de listes d'armatures.

Lecture d'un planning des travaux.

Public Collaborateur dans les secteurs de la maçonnerie ou du génie civil, avec ou sans

CFC.

Remarque En fonction du nombre de participants, le cours sera scindé selon les secteurs

d'activité : le premier cours regroupera les personnes issues du secteur de la

construction, le second du secteur du génie civil.

Intervenant Formateur spécialisé en bâtiment et en génie-civil.

Agenda Les mardis, du 12 janvier au 22 mars 2016,

de 18 h 30 à 20 h 45.

Lieux Ecole professionnelle, Delémont ou Halle des maçons, Eschert.

Le lieu de cours sera décidé en fonction de la provenance des participants.

Prix CHF 425.00

Pour les travailleurs du secteur de la construction, le cours est pris en charge

dans son intégralité par le Parifonds Construction ou Temptraining.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Données personnelles :
A compléter :
☐ Monsieur : ☐ Madame :
Nom :
Prénom :
Adresse:
NPA: Localité:
Tél. privé :
Tél. prof. :
E-mail :
Employeur :
Secteur d'activité: 🗖 bâtiment 🗖 génie civil
Finance: CHF 425.00
Si vous financez le cours par un bon de formation continue FSEA : formation
N° du bon (obligatoire) :
Le cours est pris en charge par le Parifonds Construction. Les travailleurs ou entreprises affilié sont priés d'adresser leur demande de remboursement directement auprès du Parifond Construction. Règlement et formulaire disponible sur www.parifondsbau.ch
Les travailleurs engagés par une agence intérimaire peuvent effectuer une demande cremboursement avant le début du cours auprès de Temptraining, fonds de formation pour secteur temporaire. Pour les questions relatives à ce fond, se renseigner auprès de M. Cabete syndicat Unia à Delémont.
Je m'inscris au cours A 13 Lecture de plans en maçonnerie et génie civil
Le soussigné accepte les conditions générales énoncées au verso.
Date : Signature :
Bulletin d'inscription à retourner à :
Avenir Formation - Rue de l'Avenir 33 - 2800 Delémont - Fay no : 032 420 77 1

L'inscription est également possible en ligne sur notre site www.avenirformation.ch



CONDITIONS GENERALES (EXTRAIT)

- Le nombre de places par module étant limité, les inscriptions sont traitées dans l'ordre de réception.
- Les prix indiqués dans le prospectus ou sur le site sont valables pour l'année scolaire en cours. Sans indication contraire, les supports de cours sont compris dans le prix à l'exception des ouvrages de librairie, lois et autre matériel imprimé. Les supports peuvent être remis en format électronique à télécharger sur www.myavenirformation.ch ou en format papier. Toute exception à cette règle est réservée.
- Le cours est organisé si le nombre d'inscriptions requis est atteint. Une convocation est envoyée au plus tard une semaine avant le début du cours.
- La personne inscrite perd tout droit au remboursement de la finance d'inscription, dès le jour d'ouverture du cours.
- Dans tous les cas de désistement, un montant de CHF 50.00 à CHF 200.00 sera encaissé pour les frais encourus par l'administration des cours.
- Les personnes inscrites à un module non ouvert ont droit au remboursement intégral de la finance d'inscription.

Le masculin générique est utilisé pour garantir la clarté du texte, il s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

